

Préparation de la V1 du PO 2021-2027

GT Environnement 21-27

Déchets – économie circulaire

Rappel :

Les objectifs de la V1 du programme opérationnel 2021-2027 pour la Région Nouvelle-Aquitaine sont de définir les typologies d'actions soutenues (critères d'attributions), les types de bénéficiaires, et ce en lien avec les indicateurs et ce en cohérence avec le diagnostic territorial et ses enjeux identifiés.

Objectif stratégique	Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique pour un environnement protégé et sain
Enjeu(x)	<p>Prévenir et réduire la production de déchets pour limiter la consommation de ressources et réduire les pollutions, notamment pour les déchets les plus produits (BTP) ou à fort impact environnemental (plastique, déchets électriques et électroniques, déchets dangereux, déchets ménagers et assimilés) :</p> <ul style="list-style-type: none">- par l'amélioration de la connaissance des gisements, flux et pratiques,- par la prévention, le changement de comportements, et la valorisation des déchets produits (augmentation du réemploi, développement du recyclage),- par le développement d'une offre régionale compétitive, et l'amélioration de la résilience de l'économie à la raréfaction des ressources (conversion des acheteurs publics et acteurs économiques vers des solutions durables, réutilisables et économes en ressources, allongement de la durée de vie, optimisation des process industriels, approches intégratrices) <p>Favoriser l'appropriation par les citoyens des enjeux environnementaux et la concertation dans la définition des politiques publiques, pour améliorer l'anticipation des changements, la prévention des risques, les changements de comportement et de pratiques en faveur de la transition écologique.</p>
Objectif spécifique	2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire
Types Actions	<p><i>Soutenir la transition vers l'économie circulaire</i> <i>Cette priorité regroupe les actions qui vont créer les conditions nécessaires au développement de l'économie circulaire.</i></p> <p>Types Actions :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'observation des déchets (DMA, DAE et déchets du BTP) pour suivre et évaluer dans le temps les objectifs fixés dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets

- la sensibilisation et l'éducation à l'économie circulaire dans les territoires (dont actions de communication, animation et formation);
- le développement de l'écoconception ;
- le développement de nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie des usages ;
- conseil et diagnostic auprès des entreprises afin d'évaluer la performance individuelle actuelle et potentielle de l'entreprise notamment en termes de gestion des flux mais également d'organisation de la production, de modèle économique et de stratégie globale de l'entreprise ;
- l'appui à la connaissance des territoires et des marchés ;
- développement des réseaux d'animation.

Accompagner les acteurs du territoire :

L'objectif de cette priorité est de permettre à un nombre important d'entreprises et de collectivités de s'engager dans une démarche concrète d'économie circulaire pérenne.

Types d'actions:

- Aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets : Investissements matériels et immatériels liés un programme d'investissements-Equipements de recyclage, de tri, de collecte et de réemploi, Travaux de génie civil liés à la création ou au développement d'activités de collecte et de recyclage, Investissement logiciel spécifique, dépenses immatérielles (études, conseil, honoraires, brevets ou licences, ...) si elles sont directement associées au programme d'investissement ;
- Travaux d'étude et de conception, recherche et développement de nouvelles activités de recyclage permettant le développement de nouvelles filières ou de nouveaux débouchés y compris assistance externe et travaux de lancement promotionnel de l'activité;
- Démarches d'animation et le pilotage de démarches d'écologie industrielle et territoriale ;
- Etudes technico-économiques et/ou organisationnelles visant à structurer une nouvelle filière régionale de valorisation matière et organique des déchets ou de sous-produits ;
- Construction ou la modernisation de déchetteries professionnelles ;
- Equipements de tri et de valorisation de nouvelles typologies de déchets jusqu'alors non valorisés ;
- Equipements visant à augmenter les capacités de valorisation de nouvelles quantités de déchets d'activités économiques sur un territoire ;
- Construction ou la modernisation d'unités de tri (toutes filières confondues) pour les collectivités ou les entreprises ;

- Construction d'unités de préparation de combustibles solides de récupération (CSR)
- Construction ou la modernisation d'unités de prétraitement, de valorisation, ou de recyclage pour les déchets non dangereux et pour les déchets dangereux, dans une logique de complémentarité avec les unités déjà existantes

Développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel

Cette priorité regroupe les actions relatives aux filières à fort enjeu de flux (BTP, agri/agroalimentaire) ou qui présentent de fortes opportunités (plastique, DMA, filière déchet en tant que ressource).

Types d'actions :

Filière déchets du BTP :

- Etudes : études préalables de faisabilité d'implantation des installations de recyclage.
- Equipements et travaux : installations ou équipements, fixes ou mobiles, de préparation à la valorisation et au recyclage permettant de compléter le maillage des installations existantes (ex : concasseur/cribleur de matériaux de démolition, broyeur de déchets) ; déchèteries professionnelles ou autres équipements équivalents dédiés à la collecte et au tri des déchets

Filière biodéchets :

- Les études de projet incitant à des solutions collectives pour les gros producteurs de déchets organiques;
- L'acquisition de connaissances sur le gaspillage alimentaire, sauf montage d'observatoire dédié
- Les investissements dans le cadre de la mise en place de programmes de développement des différents modes de gestion de proximité des biodéchets, du déploiement des équipements de l'offre de la gestion de proximité auprès des usagers et producteurs de biodéchets en fonction des spécificités du territoire : compostage individuel, de quartier, pied d'immeuble, autonome en établissement, ...

Filière plastique :

- Le soutien au réemploi et aux activités de réduction de l'usage des plastiques notamment à usage unique, via le soutien :
 - au développement et à la modernisation des ressourceries,
 - à l'accompagnement des entreprises, notamment du secteur de l'emballage, dans la substitution du plastique à usage unique et la recherche de solutions alternatives (investissement dont R&D), bio-sourçage, éco-conception ; aide au process

	<p>permettant d'aboutir à une diminution du nombre de résines et de la complexité des additifs et composants rendant difficile le recyclage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'industrialisation de solutions d'emballages réemployables et recyclables, y compris à travers le développement d'infrastructures logistiques et d'outils de lavage, - à l'acquisition des équipements alternatifs à l'utilisation de plastiques notamment à usage unique ou à leur adaptation (équipements de lavage, matériels de conditionnement, adaptation de l'outil de production), <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien au recyclage du plastique : <ul style="list-style-type: none"> - études et tests de faisabilité de l'incorporation de matières plastiques recyclées, en particulier pour les entreprises qui n'en intègrent pas déjà, - investissements des entreprises dans l'adaptation de leurs équipements pour intégrer davantage de matières plastiques recyclées, - un soutien à la recherche et au développement du recyclage chimique des plastiques. <p>Filière déchet en tant que ressource : Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les investissements (matériel et immatériel) permettant la collecte en vue du réemploi/réutilisation, • Les investissements permettant le stockage, la réparation et la remise en état des produits, objets, à des fins de réemploi ; • L'acquisition, l'adaptation et l'aménagement des locaux nécessaires à assurer l'activité.
Bénéficiaires/groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de recherche (universités...), Clusters, Pôles d'innovation • Grandes Entreprises avec projets innovants • PME et ETI • Associations avec un montant minimum FEDER, sinon soutien Région • Entreprises de l'ESS • Entreprises de la filière du recyclage • Collectivités et petites EPCI avec un taux maxi d'intervention FEDER. • Organisations de producteurs • Organismes professionnels